



## FRAMBOISINE

Rue Pierre & Marie Curie  
86370 VIVONNE  
05.49.53.60.38  
RAM : 06.35.32.85.22  
Mail : ramframboisine@gmail.com

1, place de la Mairie  
86240 ITEUIL  
05.49.38.09.92

## REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

### L'ASSOCIATION FRAMBOISINE

L'association Framboisine est une association loi de 1901 à gestion parentale.

Sa démarche vise à faire participer tous les adhérents à la vie de l'association, à l'accueil des tous petits et à les accompagner dans leurs missions éducatives en respectant le principe de co-éducation.

Framboisine propose son Relais Assistantes Maternelles depuis mars 2003 sur les communes de Château-Larcher, Iteuil, Marçay, Marigny-Chémereau, Marnay et Vivonne.

Framboisine propose également d'autres services :

- 2 structures multi-accueil (20 enfants à Iteuil et 20 enfants à Vivonne)
- 1 Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
- 1 Espace Parents animé par une psychologue

Les missions du Relais Assistantes Maternelles sont - entre autres - d'aider les parents et les assistantes maternelles à se rencontrer, se connaître et s'informer, créant ainsi une qualité d'accueil dans le respect du bien-être de l'enfant.

### FONCTIONNEMENT DES TEMPS COLLECTIFS

Le Relais Assistantes Maternelles est ouvert - sans discrimination - aux enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, accompagnés de leur assistante maternelle qui y vient dans une **démarche volontaire**.

**Aucun enfant de plus de 4 ans n'est accepté au cours des temps collectifs sauf cas particulier visé par la PMI.**

Une autorisation parentale est nécessaire pour la participation des enfants aux temps collectifs ainsi qu'une fiche de liaison.

**Les enfants restent sous la responsabilité de leur assistante maternelle durant toute la durée du temps collectif.**

Chaque participant fera preuve de discrétion et de tolérance dans le respect de la vie privée de chacun.

La responsable du RAM est attentive à chacun et garante d'un cadre : **sécurité morale, affective et physique des enfants.**

Les temps collectifs se dérouleront dans le respect de la **confidentialité** et de l'**anonymat**.

L'enfant, pour se sentir valorisé et porté dans ses compétences et apprentissages, s'identifie à l'adulte. Ainsi une **attitude respectueuse tant en gestes qu'en paroles** garantira un cadre éducatif non violent.

Par conséquent, tout comportement inadapté de la part d'une assistante maternelle qui ne respecterait pas le présent règlement pourra entraîner son exclusion.

Sur ce temps de **professionnalisation**, les groupes d'enfants et d'adultes sont équilibrés et limités à 4 assistantes maternelles et une dizaine d'enfants. A part certains jours où un intervenant ou une activité extérieure sont programmés, les **jeux seront libres** pour permettre à l'enfant de découvrir par lui-même et respecter ainsi son espace d'expression.

Ces découvertes et expérimentations se feront dans un cadre sécurisant et adapté aux jeunes enfants. L'adulte accompagnera l'enfant dans ses découvertes, dans sa relation aux autres et respectera ses choix. Ces temps sont propices à l'**observation de l'enfant** dans un cadre extérieur à son lieu d'accueil habituel.

La **psychologue** de Framboisine sera présente sur certains temps collectifs et peut être contactée en dehors de ses passages, en fonction des besoins et des demandes de chacune.

Elle anime des **temps de rencontre**, tous les 2 mois environ, de 20h30 à 22h30 (en alternance à Iteuil et Vivonne) pour permettre aux assistantes maternelles d'échanger sur leurs pratiques en dehors de la présence des enfants. Les dates sont communiquées quelques semaines avant.

Les **temps collectifs** se déroulent de 9h30 à 11h30, hors vacances scolaires et sur inscription préalable. Ils se déroulent **les lundi et jeudi au pôle RAM/LAEP à Iteuil et les mardi et vendredi au Centre de Loisirs de l'Anjouinière à Vivonne.**

Des animations extérieures se déroulent également au Zoo du Bois de St Pierre et à la Médiathèque de Vivonne.

Chaque assistante maternelle pouvant se rendre à ces temps collectifs, sans distinction de résidence, le décloisonnement est ainsi favorisé.

En cas d'indisponibilité d'une assistante maternelle à se rendre au temps collectif auquel elle s'était inscrite, il est impératif que la responsable en soit informée le plus tôt possible (la veille ou le matin dès 8h) afin de pouvoir donner la place à une autre assistante maternelle inscrite sur liste d'attente.

La responsable du RAM se réserve le droit de modifier ou d'annuler un temps collectif en cas de mauvais temps ou d'indisponibilité des intervenants et en informera les participants dans les meilleurs délais.

Pour le bon déroulement de ces matinées, les **téléphones portables** seront en mode veille.

Afin de respecter le **rythme** de chaque enfant (sommeil, repas), des dortoirs et un coin cuisine sont à disposition à proximité de la salle d'accueil. Il est aussi possible d'adapter le temps de présence sur le temps collectif (10h-11h par exemple).

Les assistantes maternelles seront sollicitées pour le rangement de la salle à la fin du temps collectif.

## **FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF**

L'association Framboisine, employeur du personnel du Relais Assistantes Maternelles, est garant du respect du projet social, éducatif et pédagogique. Elle est en outre, responsable de la gestion du budget et des décisions prises par son conseil d'administration.

Les attributions de la responsable du Relais sont développées dans sa fiche de poste, en accord avec les différents partenaires (CAF, MSA, PMI, CCVC, CEPP 86)

Une **permanence** de la responsable est assurée sur les structures multi-accueil de **Vivonne, le lundi** de 14h à 18h et **d'Iteuil, le jeudi** de 14h à 18h, sur rendez-vous.

Ces permanences ont pour objectif d'aider les parents dans leur recherche d'assistante maternelle, d'informer parents et assistantes maternelles sur la réglementation, les droits et les devoirs de chacun, les démarches administratives afin de permettre une harmonisation autour d'un projet d'accueil du jeune enfant.

## **ASSURANCE**

L'association Framboisine a contracté une assurance « responsabilité civile » couvrant les personnels, les intervenants, les bénévoles et les enfants confiés pendant leurs activités dans le cadre de l'association, pour les dommages qu'ils pourraient provoquer et ceux dont ils pourraient être victimes.

## **DISPOSITIONS SANITAIRES**

Les enfants accueillis doivent être soumis aux **vaccinations** prévues par les textes réglementaires pour les enfants vivant en collectivité.

Le DTP (Diphtérie -Tétanos – Polio) est obligatoire.

**Si la responsable du Relais a des doutes sur l'état de santé d'un enfant, à son arrivée, elle peut lui en refuser l'accès.**

## **SECURITE**

Les enfants ne doivent pas porter de bijoux (boucles d'oreilles, gourmettes, colliers...) pour éviter les accidents (ingestion, étranglement), les détériorations ou la perte. Tous les petits objets (pincettes à cheveux, barrettes...) susceptibles d'être avalés seront systématiquement retirés.

## **ADHESION**

Pour bénéficier des différents services de Framboisine, une adhésion est obligatoire, son montant est de **20 euros par an**.

Au cours de l'Assemblée Générale du 12 avril 2012, il a été proposé et voté que les parents employant une assistante maternelle puissent bénéficier des services de la psychologue de l'association. Le montant de l'adhésion annuelle est de 20 € pour les familles résidant sur la Communauté de Communes des Vallées du Clain et 24 € pour les familles résidant hors la CCVC.

Ce règlement de fonctionnement, de 3 pages, a été adopté par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2016 et restera consultable sur le site de Framboisine : [www.assoframboisine86.fr](http://www.assoframboisine86.fr)

Il est remis à tous les adhérents qui, après en avoir pris connaissance, s'engagent à le respecter au même titre que les statuts de l'association.

Toute situation exceptionnelle sera examinée par le Conseil d'Administration de Framboisine.